

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 174

22 janvier 2016

SOMMAIRE

21st Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l.	8350	HT Holding Luxembourg S.A.	8336
ADLS S.à r.l.	8350	L1T Vip Hldings S.à r.l.	8344
CEP III Investments S.C.A.	8306	MH Gruppen Holding S.à r.l.	8330
CORPORE + SANO Benelux S.A.	8333	PHF Lux II S.à r.l.	8346
Decennium Investments S.A.	8326	QSuper RE	8347
De Sayter S.à r.l.	8325	QSuper RE	8347
Deschtelratt S.A.	8339	Skopos Impact Fund SICAV SIF,S.A.	8333
DeWag Financial S.à r.l.	8339	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	8344
EHO Holdings S.à r.l.	8344	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	8350
Energie Investments S.A.	8326	Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	8333
Etamine S.à r.l.	8330	United Media S.à r.l.	8351
Gesteam S.à r.l.	8330	Vap Restaurants S.A.	8352
Giscours Investments S.à r.l.	8330	Versantis S.A.	8352
		Y. S. Vyncke & Cie	8352

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.769.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of October,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Esch / Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, is held an extraordinary general meeting of shareholders of CEP III Investments S.C.A., (the “Company”) a société en commandite par actions having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger on December 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23rd March 2007 under number 444, which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the Me Jean-Paul MEYERS, notary in Esch-sur-Alzette, dated July 31, 2015, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 2, 2015 under number 2712.

The meeting was presided by Ms Nouria Mokhnache, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, (the “Chairman”),

The Chairman appointed as secretary Ms Barbara Imbs, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer, Ms Laetitia Piscione residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drawn up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declares that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital are present or validly represented at the shareholders’ meeting, have been duly convened to the shareholders’ meeting and hereby waive, to the extent necessary, any notice period to be convened to the shareholder’s meeting. The shareholders’ meeting can thus validly deliberate and resolve on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty five thousand seven hundred twelve Euros (EUR 255,712) so as to bring it from its current amount of fifteen million six hundred forty two thousand four hundred seventy seven Euros (EUR 15,642,477) down to fifteen million three hundred eighty six thousand seven hundred sixty five Euros (EUR 15,386,765) by cancellation of two hundred fifty five thousand seven hundred twelve (255,712) self-held Class L ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

2. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety seven Euros (EUR 897) so as to bring it from its current amount of fifteen million three hundred eighty six thousand seven hundred sixty five Euros (EUR 15,386,765) up to fifteen million three hundred eighty seven thousand six hundred sixty two Euros (EUR 15,387,662) by issuance of eight hundred ninety seven (897) new ordinary shares of Class M of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of eighty nine Euros and seventy Cents (EUR 89.70);

3. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred five Euros (EUR 2,705) so as to bring it from its current amount of fifteen million three hundred eighty seven thousand six hundred sixty two Euros (EUR 15,387,662) up to fifteen million three hundred ninety thousand three hundred sixty seven Euros (EUR 15,390,367) by issuance of two thousand seven hundred five (2,705) new ordinary shares of Class U of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of two hundred seventy Euros and fifty Cents (EUR 270.50);

4. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of three thousand thirty Euros (EUR 3,030) so as to bring it from its current amount of fifteen million three hundred ninety thousand three hundred sixty seven Euros (EUR 15,390,367) up to fifteen million three hundred ninety three thousand three hundred ninety seven Euros (EUR 15,393,397) by issuance of three thousand thirty (3,030) new ordinary shares of Class W of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of one hundred thirty four thousand three hundred three Euros (EUR 134,303);

5. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred eleven Euros (EUR 2,511) so as to bring it from its current amount of fifteen million three hundred ninety three thousand three hundred ninety seven Euros (EUR 15,393,397) up to fifteen million three hundred ninety five thousand nine hundred eight Euros (EUR 15,395,908) by issuance of two thousand five hundred eleven (2,511) new ordinary shares of Class Q of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of two hundred fifty one Euros and ten Cents (EUR 251.10);

6. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred eighty three thousand eight hundred seventy seven Euros (EUR 583,877) so as to bring it from its current amount of fifteen million three hundred ninety five thousand nine hundred eight Euros (EUR 15,395,908) up to fifteen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred eighty five Euros (EUR 15,979,785) by issuance of five hundred eighty three thousand eight hundred seventy seven (583,877) new ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of two hundred fifty thousand seven hundred sixteen Euros and seventy Cents (EUR 250,716.70);

7. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of six hundred eighty thousand two hundred ninety three Euros (EUR 680,293) so as to bring it from its current amount of fifteen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred eighty five Euros (EUR 15,979,785) down to fifteen million two hundred ninety nine thousand four hundred ninety two Euros (EUR 15,299,492) by cancellation of six hundred eighty thousand two hundred ninety three (680,293) self-held Class P ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

8. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty six thousand two hundred forty four Euros (EUR 186,244) so as to bring it from its current amount of fifteen million two hundred ninety nine thousand four hundred ninety two Euros (EUR 15,299,492) down to fifteen million one hundred thirteen thousand two hundred forty eight Euros (EUR 15,113,248) by cancellation of one hundred eighty six thousand two hundred forty four (186,244) self-held Class S ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

9. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy seven thousand four hundred fifty six Euros (EUR 177,456) so as to bring it from its current amount of fifteen million one hundred thirteen thousand two hundred forty eight Euros (EUR 15,113,248) down to fourteen million nine hundred thirty five thousand seven hundred ninety two Euros (EUR 14,935,792) by cancellation of one hundred seventy seven thousand four hundred fifty six (177,456) self-held Class I ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

10. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of two thousand one hundred twenty nine Euros (EUR 2,129) so as to bring it from its current amount of fourteen million nine hundred thirty five thousand seven hundred ninety two Euros (EUR 14,935,792) down to fourteen million nine hundred thirty three thousand six hundred sixty three Euros (EUR 14,933,663) by cancellation of two thousand one hundred twenty nine (2,129) self-held Class C ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

11. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand six hundred ninety four Euros (EUR 16,694) so as to bring it from its current amount of fourteen million nine hundred thirty three thousand six hundred sixty three Euros (EUR 14,933,663) down to fourteen million nine hundred sixteen thousand nine hundred sixty nine Euros (EUR 14,916,969) by cancellation of sixteen thousand six hundred ninety four (16,694) class O shares of the Company of one Euro (EUR 1) each of nominal value;

12. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the capital decreases and increases;

13. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above increases and decreases of capital of the company in the shareholders' register of the Company,

14. Miscellaneous

Then the extraordinary general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems two hundred fifty five thousand seven hundred twelve (255,712) Class L ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of one million eighty eight thousand four hundred Euros and ten Cents (EUR 1,088,400.10). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty five thousand seven hundred twelve Euros (EUR 255,712) so as to bring it from its current amount of fifteen million six hundred forty two thousand four hundred seventy seven Euros (EUR 15,642,477) down to fifteen million three hundred eighty six thousand seven hundred sixty five Euros (EUR 15,386,765) by cancellation of two hundred fifty five thousand seven hundred twelve (255,712) self-held Class L ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to twenty five thousand five hundred seventy one Euros and twenty Cents (EUR 25,571.20)

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie eight hundred seven thousand one hundred sixteen Euros and ninety Cents (EUR 807,116.90) will be recorded as a receivable of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one million eighty eight thousand four hundred Euros and ten Cents (EUR 1,088,400.10) will be credited to the shareholders' payables of the Company as follows:

Shareholder	Number of L shares	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
-------------	-----------------------	--	--

	cancelled and redeemed		
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-45 460	-45 460,00	-4 546,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-34 095	-34 095,00	-3 409,50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-34 095	-34 095,00	-3 409,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-56 825	-56 825,00	-5 682,50
Altamar Buyout Global II, FCR	-17 184	-17 184,00	-1 718,40
Altamar Buyout Global III, FCR	-13 502	-13 502,00	-1 350,20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-54 551	-54 551,00	-5 455,10
Total	-255 712	-255 712,00	-25 571,20
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		-143 486,90	193 492,90
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		-107 616,00	145 120,50
Assurances du Crédit Mutuel IARD		-107 616,00	145 120,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		-179 359,00	241 866,50
Altamar Buyout Global II, FCR		-54 238,00	73 140,40
Altamar Buyout Global III, FCR		-42 616,00	57 468,20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		-172 185,00	232 191,10
Total		-807 116,90	1 088 400,10

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred ninety seven Euros (EUR 897) so as to bring it from its current amount of fifteen million three hundred eighty six thousand seven hundred sixty five Euros (EUR 15,386,765) up to fifteen million three hundred eighty seven thousand six hundred sixty two Euros (EUR 15,387,662) by issuance of eight hundred ninety seven (897) new ordinary shares of Class M of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of eighty nine Euros and seventy Cents (EUR 89.70) which shall be allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of nine hundred eighty six Euros and seventy Cents (EUR 986.70) shall be fully paid in by a contribution in kind consisting of part of the shareholders' payables of the Company as follows:

Shareholder	Number of M shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	160	160,00	16,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	120	120,00	12,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	120	120,00	12,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	199	199,00	19,90
Altamar Buyout Global II, FCR	60	60,00	6,00
Altamar Buyout Global III, FCR	47	47,00	4,70
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	191	191,00	19,10
Total	897	897,00	89,70
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		0,00	-176,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		0,00	-132,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD		0,00	-132,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		0,00	-218,90
Altamar Buyout Global II, FCR		0,00	-66,00
Altamar Buyout Global III, FCR		0,00	-51,70

Altamar Secondary opportunities IV, FCR	0,00	-210,10
Total	0,00	-986,70

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand seven hundred five Euros (EUR 2,705) so as to bring it from its current amount of fifteen million three hundred eighty seven thousand six hundred sixty two Euros (EUR 15,387,662) up to fifteen million three hundred ninety thousand three hundred sixty seven Euros (EUR 15,390,367) by issuance of two thousand seven hundred five (2,705) new ordinary shares of Class U of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of two hundred seventy Euros and fifty Cents (EUR 270.50) which shall be allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of two thousand nine hundred seventy five Euros and fifty Cents (EUR 2,975.50) shall be fully paid in by a contribution in kind consisting of part of the shareholders' payables of the Company as follows:

Shareholder	Number of U shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	480	480,00	48,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	361	361,00	36,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD	361	361,00	36,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	601	601,00	60,10
Altamar Buyout Global II, FCR	182	182,00	18,20
Altamar Buyout Global III, FCR	143	143,00	14,30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	577	577,00	57,70
Total	2 705	2 705,00	270,50
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		0,00	-528,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		0,00	-397,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD		0,00	-397,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		0,00	-661,10
Altamar Buyout Global II, FCR		0,00	-200,20
Altamar Buyout Global III, FCR		0,00	-157,30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		0,00	-634,70
Total		0,00	-2 975,50

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand thirty Euros (EUR 3,030) so as to bring it from its current amount of fifteen million three hundred ninety thousand three hundred sixty seven Euros (EUR 15,390,367) up to fifteen million three hundred ninety three thousand three hundred sixty seven Euros (EUR 15,393,367) by issuance of three thousand thirty (3,030) new ordinary shares of Class W of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of one hundred thirty four thousand three hundred three Euros (EUR 134,303) which shall be allocated to the legal reserve for three hundred three Euros (EUR 303) and to the distributable reserves of the Company for one hundred thirty four thousand Euros (EUR 134,000).

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of one hundred thirty seven thousand three hundred thirty three Euros (EUR 137,333) shall be fully paid in by a contribution in kind consisting of part of the shareholders' payables of the Company as follows:

Shareholder	Number of W shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	539	539,00	53,90
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	404	404,00	40,40
Assurances du Crédit Mutuel IARD	404	404,00	40,40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	673	673,00	67,30
Altamar Buyout Global II, FCR	204	204,00	20,40

Altamar Buyout Global III, FCR	160	160,00	16,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	646	646,00	64,60
Total	3 030	3 030,00	303,00
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		23 822,21	-24 415,11
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		17 866,67	-18 311,07
Assurances du Crédit Mutuel IARD		17 866,67	-18 311,07
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		29 777,78	-30 518,08
Altamar Buyout Global II, FCR		9 004,80	-9 229,20
Altamar Buyout Global III, FCR		7 075,20	-7 251,20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		28 586,67	-29 297,27
Total		134 000,00	-137 333,00

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred eleven Euros (EUR 2,511) so as to bring it from its current amount of fifteen million three hundred ninety three thousand three hundred ninety seven Euros (EUR 15,393,397) up to fifteen million three hundred ninety five thousand nine hundred eight Euros (EUR 15,395,908) by issuance of two thousand five hundred eleven (2,511) new ordinary shares of Class Q of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of two hundred fifty one Euros and ten Cents (EUR 251.10) which shall be allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of two thousand seven hundred sixty two Euros and ten Cents (EUR 2,762.10) shall be fully paid in by a contribution in kind consisting of part of the shareholders' payables of the Company as follows:

Shareholder	Number of Q shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	445	445,00	44,50
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	335	335,00	33,50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	335	335,00	33,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	558	558,00	55,80
Altamar Buyout Global II, FCR	169	169,00	16,90
Altamar Buyout Global III, FCR	133	133,00	13,30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	536	536,00	53,60
Total	2 511	2 511,00	251,10
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		0,00	-489,50
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		0,00	-368,50
Assurances du Crédit Mutuel IARD		0,00	-368,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		0,00	-613,80
Altamar Buyout Global II, FCR		0,00	-185,90
Altamar Buyout Global III, FCR		0,00	-146,30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		0,00	-589,60
Total		0,00	-2 762,10

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred eighty three thousand eight hundred seventy seven Euros (EUR 583,877) so as to bring it from its current amount of fifteen million three hundred ninety five thousand nine hundred eight Euros (EUR 15,395,908) up to fifteen million nine hundred

seventy nine thousand seven hundred eighty five Euros (EUR 15,979,785) by issuance of five hundred eighty three thousand eight hundred seventy seven (583,877) new ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of two hundred fifty thousand seven hundred sixteen Euros and seventy Cents (EUR 250,716.70) which shall be allocated to the legal reserve for fifty eight thousand three hundred eighty seven Euros and seventy Cents (EUR 58,387.70) and to the distributable reserves of the Company for one hundred ninety two thousand three hundred twenty nine Euros (EUR 192,329).

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of eight hundred thirty four thousand five hundred ninety three Euros and seventy Cents (EUR 834,593.70) shall be fully paid in by a contribution in kind consisting of part of the Shareholders' Payables of the Company as follows:

Shareholder	Number of R shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	103 801	103 801,00	10 380,10
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	77 850	77 850,00	7 785,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	77 850	77 850,00	7 785,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	129 750	129 750,00	12 975,00
Altamar Buyout Global II, FCR	39 237	39 237,00	3 923,70
Altamar Buyout Global III, FCR	30 829	30 829,00	3 082,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	124 560	124 560,00	12 456,00
Total	583 877	583 877,00	58 387,70
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		34 191,82	-148 372,92
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		25 643,87	-111 278,87
Assurances du Crédit Mutuel IARD		25 643,87	-111 278,87
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		42 739,78	-185 464,78
Altamar Buyout Global II, FCR		12 924,51	-56 085,21
Altamar Buyout Global III, FCR		10 154,97	-44 066,87
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		41 030,18	-178 046,18
Total		192 329,00	-834 593,70

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems six hundred eighty thousand two hundred ninety three (680,293) Class P ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of one million nine hundred ninety one thousand nine hundred sixty six Euros and ten Cents (EUR 1,991,966.10). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of six hundred eighty thousand two hundred ninety three Euros (EUR 680,293) so as to bring it from its current amount of fifteen million nine hundred seventy nine thousand seven hundred eighty five Euros (EUR 15,979,785) down to fifteen million two hundred ninety nine thousand four hundred ninety two Euros (EUR 15,299,492) by cancellation of six hundred eighty thousand two hundred ninety three (680,293) self-held Class P ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to sixty eight thousand twenty nine Euros and thirty Cents (EUR 68,029.30).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie one million two hundred forty three thousand six hundred forty three Euros and eighty Cents (EUR 1,243,643.80) will be recorded as a receivable of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one million nine hundred ninety one thousand nine hundred sixty six Euros and ten Cents (EUR 1,991,966.10) will be credited to the shareholders' payables as follows:

Shareholder	Number of P shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-120 941	-120 941,00	-12 094,10
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-90 706	-90 706,00	-9 070,60

Assurances du Crédit Mutuel IARD	-90 706	-90 706,00	-9 070,60
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-151 176	-151 176,00	-15 117,60
Altamar Buyout Global II, FCR	-45 716	-45 716,00	-4 571,60
Altamar Buyout Global III, FCR	-35 919	-35 919,00	-3 591,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-145 129	-145 129,00	-14 512,90
Total	-680 293	-680 293,00	-68 029,30
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled pri- ce (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		-221 092,80	354 127,90
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		-165 819,00	265 595,60
Assurances du Crédit Mutuel IARD		-165 819,00	265 595,60
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		-276 365,00	442 658,60
Altamar Buyout Global II, FCR		-83 573,00	133 860,60
Altamar Buyout Global III, FCR		-65 664,00	105 174,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		-265 311,00	424 952,90
Total		-1 243 643,80	1 991 966,10

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems one hundred eighty six thousand two hundred forty four (186,244) Class S ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of one million three hundred forty seven thousand five hundred forty three Euros and ten Cents (EUR 1,347,543.10). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty six thousand two hundred forty four Euros (EUR 186,244) so as to bring it from its current amount of fifteen million two hundred ninety nine thousand four hundred ninety two Euros (EUR 15,299,492) down to fifteen million one hundred thirteen thousand two hundred forty eight Euros (EUR 15,113,248) by cancellation of one hundred eighty six thousand two hundred forty four (186,244) self-held Class S ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to eighteen thousand six hundred twenty four Euros and forty Cents (EUR 18,624.40).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie one million one hundred forty two thousand six hundred seventy four Euros and seventy Cents (EUR 1,142,674.70) will be recorded as a receivable of the Company and (ii) the corresponding redemption price of one million three hundred forty seven thousand five hundred forty three Euros and ten Cents (EUR 1,347,543.10) will be credited to the shareholders' payables as follows:

Shareholder	Number of S shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-33 109	-33 109,00	-3 310,90
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-24 833	-24 833,00	-2 483,30
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-24 833	-24 833,00	-2 483,30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-41 388	-41 388,00	-4 138,80
Altamar Buyout Global II, FCR	-12 516	-12 516,00	-1 251,60
Altamar Buyout Global III, FCR	-9 834	-9 834,00	-983,40
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-39 731	-39 731,00	-3 973,10
Total	-186 244	-186 244,00	-18 624,40
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled pri- ce (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		-203 140,70	239 560,60
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		-152 357,00	179 673,30
Assurances du Crédit Mutuel IARD		-152 357,00	179 673,30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		-253 928,00	299 454,80
Altamar Buyout Global II, FCR		-76 788,00	90 555,60

Altamar Buyout Global III, FCR	-60 333,00	71 150,40
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-243 771,00	287 475,10
Total	-1 142 674,70	1 347 543,10

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems one hundred seventy seven thousand four hundred fifty six (177,456) Class I ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of two hundred seventy thousand eight hundred seventy three Euros and ten Cents (EUR 270,873.10). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy seven thousand four hundred fifty six Euros (EUR 177,456) so as to bring it from its current amount of fifteen million one hundred thirteen thousand two hundred forty eight Euros (EUR 15,113,248) down to fourteen million nine hundred thirty five thousand seven hundred ninety two Euros (EUR 14,935,792) by cancellation of one hundred seventy seven thousand four hundred fifty six (177,456) self-held Class I ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to seventeen thousand seven hundred forty five Euros and sixty Cents (EUR 17,745.60).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie seventy five thousand six hundred seventy one Euros and fifty Cents (EUR 75,671.50) will be recorded as a receivable of the Company and (ii) the corresponding redemption price of two hundred seventy thousand eight hundred seventy three Euros and ten Cents (EUR 270,873.10) will be credited to the shareholders' payables as follows:

Shareholder	Number of I shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-31 547	-31 547,00	-3 154,70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-23 661	-23 661,00	-2 366,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-23 661	-23 661,00	-2 366,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-39 435	-39 435,00	-3 943,50
Altamar Buyout Global II, FCR	-11 925	-11 925,00	-1 192,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-9 370	-9 370,00	-937,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-37 857	-37 857,00	-3 785,70
Total	-177 456	-177 456,00	-17 745,60
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		-13 452,50	48 154,20
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		-10 090,00	36 117,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD		-10 090,00	36 117,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		-16 816,00	60 194,50
Altamar Buyout Global II, FCR		-5 085,00	18 202,50
Altamar Buyout Global III, FCR		-3 995,00	14 302,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		-16 143,00	57 785,70
Total		-75 671,50	270 873,10

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems two thousand one hundred twenty nine Euros (EUR 2,129) Class C ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of seventeen thousand nine hundred thirty nine Euros and ten Cents (EUR 17,939.10). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of two thousand one hundred twenty nine Euros (EUR 2,129) so as to bring it from its current amount of fourteen million nine hundred thirty five thousand seven hundred ninety two Euros (EUR 14,935,792) down to fourteen million nine hundred thirty three thousand six hundred sixty three Euros (EUR 14,933,663) by cancellation of two thousand one hundred twenty nine (2,129) self-held Class C ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to two hundred twelve Euros and ninety Cents (EUR 212.90).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie fifteen thousand five hundred ninety seven Euros

and twenty Cents (EUR 15,597.20) will be recorded as a receivable of the Company and (ii) the corresponding redemption price of seventeen thousand nine hundred thirty nine Euros and ten Cents (EUR 17,939.10) will be credited to the shareholders' payables as follows:

Shareholder	Number of C shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-379	-379,00	-37,90
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-284	-284,00	-28,40
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-284	-284,00	-28,40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-473	-473,00	-47,30
Altamar Buyout Global II, FCR	-143	-143,00	-14,30
Altamar Buyout Global III, FCR	-112	-112,00	-11,20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-454	-454,00	-45,40
Total	-2 129	-2 129,00	-212,90
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		-2 772,20	3 189,10
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		-2 080,00	2 392,40
Assurances du Crédit Mutuel IARD		-2 080,00	2 392,40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		-3 466,00	3 986,30
Altamar Buyout Global II, FCR		-1 048,00	1 205,30
Altamar Buyout Global III, FCR		-824,00	947,20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		-3 327,00	3 826,40
Total		-15 597,20	17 939,10

Eleventh resolution

The extraordinary general meeting resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand six hundred ninety four Euros (EUR 16,694) so as to bring it from its current amount of fourteen million nine hundred thirty three thousand six hundred sixty three Euros (EUR 14,933,663) down to fourteen million nine hundred sixteen thousand nine hundred sixty nine Euros (EUR 14,916,969) by cancellation of sixteen thousand six hundred ninety four (16,694) class O shares of the Company of one Euro (EUR 1) each of nominal value, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to one thousand six hundred sixty nine Euros and forty cents (EUR 1,669.40).

The extraordinary general meeting now resolves to allocate the corresponding capital decrease price of eighteen thousand three hundred sixty three Euros and forty Cents (EUR 18,363.40) to the distributable reserves of the Company as follows:

Shareholder	Number of O shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-2 968	-2 968,00	-296,80
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-2 226	-2 226,00	-222,60
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-2 226	-2 226,00	-222,60
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-3 710	-3 710,00	-371,00
Altamar Buyout Global II, FCR	-1 122	-1 122,00	-112,20
Altamar Buyout Global III, FCR	-881	-881,00	-88,10
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-3 561	-3 561,00	-356,10
Total	-16 694	-16 694,00	-1 669,40
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		3 264,80	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		2 448,60	0,00

Assurances du Crédit Mutuel IARD	2 448,60	0,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	4 081,00	0,00
Altamar Buyout Global II, FCR	1 234,20	0,00
Altamar Buyout Global III, FCR	969,10	0,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	3 917,10	0,00
Total	18 363,40	0,00

Twelfth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

Art. 6. The Company has a subscribed capital of fourteen million nine hundred sixteen thousand nine hundred sixty nine Euros (14,916,969) consisting in one (1) A management share, two hundred ninety eight thousand six hundred fifty one (298,651) Class B ordinary shares, two hundred eight thousand eight hundred nineteen (208,819) Class C ordinary shares, nineteen thousand five hundred eighty six (19,586) Class D ordinary shares, eleven thousand seven hundred sixty six (11,766) Class G ordinary shares, sixty seven thousand three hundred twenty five (67,325) Class H ordinary shares, one million eight hundred seventy eight thousand nine hundred sixty three (1,878,963) Class I ordinary shares, one million nine hundred fifteen thousand four hundred seventy one (1,915,471) Class J ordinary shares, seventeen (17) Class K ordinary share, one million two hundred twenty three thousand nine hundred seventy six (1,223,976) Class L ordinary shares, two million two hundred forty two thousand seven hundred fifty four (2,242,754) Class M ordinary shares, four hundred sixty one thousand four hundred sixty seven (461,467) Class N ordinary shares, three hundred forty nine thousand six hundred ninety (349,690) Class O ordinary shares, thirty nine (39) Class P ordinary shares, nine hundred sixty five thousand eight hundred thirty nine (965,839) Class Q ordinary shares, one million two hundred twenty two thousand two hundred eighty nine (1,222,289) Class R ordinary shares, eight hundred sixty seven thousand three hundred thirty three (867,333) Class S ordinary shares, four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven (431,867) Class T ordinary shares, one million fourteen thousand eight hundred thirty two (1,014,832) Class U ordinary shares, eight hundred seventeen thousand six hundred sixty three (817,663) Class V ordinary shares, nine hundred eighteen thousand six hundred twenty one (918,621) Class W ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Class B, Class C, Class D, Class G, Class H, Class I, Class J, Class K, Class L, Class M, Class N, Class O, Class P, Class Q, Class R, Class S, Class T, Class U, Class V and Class W ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».”

Thirteenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant an authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above increases and decreases of capital of the Company in the shareholders’ register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg,

s’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investments S.C.A., (la «Société») une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4e étage, L-1653 Luxembourg constituée par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 22 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations

en date du 23 mars 2007 sous le numéro 444, lesquels statuts ont été dernièrement modifié par acte de Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 31 juillet 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 2 octobre 2015 sous le numéro 2712.

L'assemblée est présidée par, Madame Nouria Mokhnache, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme en qualité de secrétaire Madame Barbara Imbs, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laetitia Piscione, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations afin d'être enregistrée ensemble avec l'acte.

Le Président déclare que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires, ont été dûment convoqués à l'assemblée générale des actionnaires et renoncent, dans la mesure nécessaire, au délai de convocation à l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée des actionnaires peut donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Agenda

1. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de deux cent cinquante-cinq mille sept cent douze Euros (EUR 255.712) pour l'amener de son montant actuel de quinze million six cent quarante-deux mille quatre cent soixante-dix-sept Euros (EUR 15.642.477) à quinze million trois cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-cinq Euros (EUR 15.386.765) par annulation de deux cent cinquante-cinq mille sept cent douze (255.712) actions ordinaires auto-détenues de Classe L de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

2. Approbation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 897) pour l'amener de son montant actuel de quinze million trois cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-cinq Euros (EUR 15.386.765) à quinze million trois cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-deux Euros (EUR 15.387.662) par émission de huit cent quatre-vingt-dix-sept (897) nouvelles actions ordinaires de Classe M de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-neuf Euros and soixante-dix Cents (EUR 89,70);

3. Approbation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant de deux mille sept cent cinq Euros (EUR 2.705) pour l'amener de son montant actuel de quinze million trois cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-deux Euros (EUR 15.387.662) à quinze million trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-sept Euros (EUR 15.390.367) par émission de deux mille sept cent cinq (2.705) nouvelles actions ordinaires de Classe U de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de deux cent soixante-dix Euros et cinquante Cents (EUR 270,50);

4. Approbation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant de trois mille trente Euros (EUR 3.030) pour l'amener de son montant actuel de quinze million trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-sept Euros (EUR 15.390.367) à quinze million trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 15.393.397) par émission de trois mille trente (3.030) nouvelles actions ordinaires de Classe W de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de cent trente-quatre mille trois cent trois Euros (EUR 134.303);

5. Approbation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant de deux mille cinq cent onze Euros (EUR 2.511) pour l'amener de son montant actuel de quinze million trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 15.393.397) à quinze million trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent huit Euros (EUR 15.395.908) par émission de deux mille cinq cent onze (2.511) nouvelles actions ordinaires de Classe Q de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de deux cent cinquante-et-un Euros et dix Cents (EUR 251,10);

6. Approbation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-dix-sept Euros (EUR 583.877) pour l'amener de son montant actuel quinze million trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent huit Euros (EUR 15.395.908) à quinze million neuf cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 15.979.785) par émission de cinq cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-dix-sept (583.877) nouvelles actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de deux cent cinquante mille sept cent seize Euros et soixante-dix Cents (EUR 250.716,70);

7. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de six cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 680.293) pour l'amener de son montant actuel de quinze million neuf cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 15.979.785) à quinze million deux

cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 15.299.492) par annulation de six cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-treize (680.293) actions ordinaires auto-détenues de Classe P de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

8. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-quatre Euros (EUR 186.244) pour l'amener de son montant actuel de quinze million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 15.299.492) à quinze million cent treize mille deux cent quarante-huit Euros (EUR 15.113.248) par annulation de cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-quatre (186.244) actions ordinaires auto-détenues de Classe S de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

9. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-six Euros (EUR 177.456) pour l'amener de son montant actuel de quinze million cent treize mille deux cent quarante-huit Euros (EUR 15.113.248) à quatorze million neuf cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 14.935.792) par annulation de cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-six (177.456) actions ordinaires auto-détenues de Classe I de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

10. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de deux mille cent vingt-neuf Euros (EUR 2.129) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million neuf cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 14.935.792) à quatorze million neuf cent trente-trois mille six cent soixante-trois Euros (EUR 14.933.663) par annulation de deux mille cent vingt-neuf (2.129) actions ordinaires auto-détenues de Classe C de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

11. Approbation d'une réduction de capital de la Société d'un montant de seize mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 16.694) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million neuf cent trente-trois mille six cent soixante-trois Euros (EUR 14.933.663) à quatorze million neuf cent seize mille neuf cent soixante-neuf Euros (EUR 14.916.969) par annulation de seize mille six cent quatre-vingt-quatorze (16.694) actions ordinaires de Classe O de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

12. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les augmentations et réductions de capital;

13. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

14. Divers.

Puis l'assemblée générale extraordinaire de la Société après délibération a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté deux cent cinquante-cinq mille sept cent douze (255.712) actions ordinaires de Classe L de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de un million quatre-vingt-huit mille quatre-cent Euros et dix Cents (EUR 1.088.400,10). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de deux cent cinquante-cinq mille sept cent douze Euros (EUR 255.712) pour l'amener de son montant actuel de quinze million six cent quarante-deux mille quatre cent soixante-dix-sept Euros (EUR 15.642.477) à quinze million trois cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-cinq Euros (EUR 15.386.765) par annulation de deux cent cinquante-cinq mille sept cent douze (255.712) actions ordinaires auto-détenues de Classe L de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à vingt-cinq mille cinq cent soixante-et-onze Euros et vingt Cents (EUR 25.571,20).

L'assemblée générale extraordinaire décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions rachetées (à savoir la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire huit cent sept mille cent seize Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 807.116,90) sera enregistrée comme une créance de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de un million quatre-vingt-huit mille quatre cent Euros et dix Cents (EUR 1.088.400,10) sera crédité aux dettes actionnaires comme suit:

Shareholder	Number of L shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-45 460	-45 460,00	-4 546,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-34 095	-34 095,00	-3 409,50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-34 095	-34 095,00	-3 409,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-56 825	-56 825,00	-5 682,50
Altamar Buyout Global II, FCR	-17 184	-17 184,00	-1 718,40
Altamar Buyout Global III, FCR	-13 502	-13 502,00	-1 350,20

Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-54 551	-54 551,00	-5 455,10
Total	-255 712	-255 712,00	-25 571,20
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		-143 486,90	193 492,90
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		-107 616,00	145 120,50
Assurances du Crédit Mutuel IARD		-107 616,00	145 120,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		-179 359,00	241 866,50
Altamar Buyout Global II, FCR		-54 238,00	73 140,40
Altamar Buyout Global III, FCR		-42 616,00	57 468,20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		-172 185,00	232 191,10
Total		-807 116,90	1 088 400,10

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de huit cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 897) pour l'amener de son montant actuel de quinze million trois cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-cinq Euros (EUR 15.386.765) à quinze million trois cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-deux Euros (EUR 15.387.662) par l'émission de huit cent quatre-vingt-dix-sept (897) nouvelles actions ordinaires de Classe M de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de quatre-neuf Euros et soixante-dix Cents (EUR 89,70) qui sera allouée à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-dix Cents (986,70) sera intégralement libéré par un apport en nature consistant en une partie des dettes actionnaires de la Société comme suit:

Shareholder	Number of M shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	160	160,00	16,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	120	120,00	12,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	120	120,00	12,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	199	199,00	19,90
Altamar Buyout Global II, FCR	60	60,00	6,00
Altamar Buyout Global III, FCR	47	47,00	4,70
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	191	191,00	19,10
Total	897	897,00	89,70
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		0,00	-176,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		0,00	-132,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD		0,00	-132,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		0,00	-218,90
Altamar Buyout Global II, FCR		0,00	-66,00
Altamar Buyout Global III, FCR		0,00	-51,70
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		0,00	-210,10
Total		0,00	-986,70

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux mille sept cent cinq Euros (EUR 2.705) pour l'amener de son montant actuel de quinze million trois cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-deux Euros (EUR 15.387.662) à quinze million trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-sept Euros (EUR 15.390.367) par l'émission de deux mille sept cent cinq (2.705) nouvelles actions ordinaires de Classe U de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de deux cent soixante-dix Euros et cinquante Cents (EUR 270,50) qui sera allouée à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de deux mille neuf cent soixante-quinze Euros et cinquante Cents (2.975,50) sera intégralement libéré par un apport en nature consistant en une partie des dettes actionnaires de la Société comme suit:

Shareholder	Number of U shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	480	480,00	48,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	361	361,00	36,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD	361	361,00	36,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	601	601,00	60,10
Altamar Buyout Global II, FCR	182	182,00	18,20
Altamar Buyout Global III, FCR	143	143,00	14,30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	577	577,00	57,70
Total	2 705	2 705,00	270,50
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		0,00	-528,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		0,00	-397,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD		0,00	-397,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		0,00	-661,10
Altamar Buyout Global II, FCR		0,00	-200,20
Altamar Buyout Global III, FCR		0,00	-157,30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		0,00	-634,70
Total		0,00	-2 975,50

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois mille trente Euros (EUR 3.030) pour l'amener de son montant actuel de quinze million trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-sept Euros (EUR 15.390.367) à quinze million trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 15.393.397) par l'émission de trois mille trente (3.030) nouvelles actions ordinaires de Classe W de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de cent trente-quatre mille trois cent trois Euros (EUR 134.303) qui sera allouée à la réserve légale pour trois cent trois Euros (EUR 303) et aux réserves distribuables de la Société pour cent trente-quatre mille Euros (EUR 134.000).

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de cent trente-sept mille trois cent trente-trois Euros (137.333) sera intégralement libéré par un apport en nature consistant en une partie des dettes actionnaires de la Société comme suit:

Shareholder	Number of W shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	539	539,00	53,90
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	404	404,00	40,40
Assurances du Crédit Mutuel IARD	404	404,00	40,40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	673	673,00	67,30
Altamar Buyout Global II, FCR	204	204,00	20,40
Altamar Buyout Global III, FCR	160	160,00	16,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	646	646,00	64,60
Total	3 030	3 030,00	303,00
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		23 822,21	-24 415,11

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	17 866,67	-18 311,07
Assurances du Crédit Mutuel IARD	17 866,67	-18 311,07
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	29 777,78	-30 518,08
Altamar Buyout Global II, FCR	9 004,80	-9 229,20
Altamar Buyout Global III, FCR	7 075,20	-7 251,20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	28 586,67	-29 297,27
Total	134 000,00	-137 333,00

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux mille cinq cent onze Euros (EUR 2.511) pour l'amener de son montant actuel de quinze million trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 15.393.397) à quinze million trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent huit Euros (EUR 15.395.908) par l'émission de deux mille cinq cent onze (2.511) nouvelles actions ordinaires de Classe Q de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de deux cent cinquante-et-un Euros et dix Cents (EUR 251,10) qui sera allouée à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de deux mille sept cent soixante-deux Euros et dix Cents (2.762,10) sera intégralement libéré par un apport en nature consistant en une partie des dettes actionnaires de la Société comme suit:

Shareholder	Number of Q shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	445	445,00	44,50
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	335	335,00	33,50
Assurances du Crédit Mutuel IARD	335	335,00	33,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	558	558,00	55,80
Altamar Buyout Global II, FCR	169	169,00	16,90
Altamar Buyout Global III, FCR	133	133,00	13,30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	536	536,00	53,60
Total	2 511	2 511,00	251,10
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		0,00	-489,50
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		0,00	-368,50
Assurances du Crédit Mutuel IARD		0,00	-368,50
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		0,00	-613,80
Altamar Buyout Global II, FCR		0,00	-185,90
Altamar Buyout Global III, FCR		0,00	-146,30
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		0,00	-589,60
Total		0,00	-2 762,10

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-dix-sept Euros (EUR 583.877) pour l'amener de son montant actuel de quinze million trois cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent huit Euros (EUR 15.395.908) à quinze million neuf cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 15.979.785) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-dix-sept (583.877) nouvelles actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de deux cent cinquante mille sept cent seize Euros et soixante-dix Cents (EUR 250.716,70) qui sera allouée à la réserve légale pour cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept Euros et soixante-dix Cents (EUR 58.387,70) et aux réserves distribuables de la Société pour cent quatre-vingt-douze mille trois cent vingt-neuf Euros (EUR 192.329).

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de huit cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-treize Euros et soixante-dix Cents (834.593,70) sera intégralement libéré par un apport en nature consistant en une partie des dettes actionnaires de la Société comme suit:

Shareholder	Number of R shares subscribed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	103 801	103 801,00	10 380,10
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	77 850	77 850,00	7 785,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	77 850	77 850,00	7 785,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	129 750	129 750,00	12 975,00
Altamar Buyout Global II, FCR	39 237	39 237,00	3 923,70
Altamar Buyout Global III, FCR	30 829	30 829,00	3 082,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	124 560	124 560,00	12 456,00
Total	583 877	583 877,00	58 387,70
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Subscription price to be paid out of Shareholders' Payables (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		34 191,82	-148 372,92
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		25 643,87	-111 278,87
Assurances du Crédit Mutuel IARD		25 643,87	-111 278,87
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		42 739,78	-185 464,78
Altamar Buyout Global II, FCR		12 924,51	-56 085,21
Altamar Buyout Global III, FCR		10 154,97	-44 066,87
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		41 030,18	-178 046,18
Total		192 329,00	-834 593,70

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté six cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-treize (680.293) actions ordinaires de Classe P de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de un million neuf cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-six Euros et dix Cents (EUR 1.991.966,10). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de six cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 680.293) pour l'amener de son montant actuel de quinze million neuf cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 15.979.785) à quinze million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt- douze Euros (EUR 15.299.492) par annulation de six cent quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-treize (680.293) actions ordinaires auto-détenues de Classe P de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à soixante-huit mille vingt-neuf Euros et trente Cents (EUR 68.029,30).

L'assemblée générale extraordinaire décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions rachetées (à savoir la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire un million deux cent quarante-trois mille six cent quarante-trois Euros et quatre-vingt Cents (EUR 1.243.643,80) sera enregistrée comme une créance de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de un million neuf cent quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-six Euros et dix Cents (EUR 1.991.966,10) sera crédité aux dettes actionnaires comme suit:

Shareholder	Number of P shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-120 941	-120 941,00	-12 094,10
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-90 706	-90 706,00	-9 070,60
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-90 706	-90 706,00	-9 070,60
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-151 176	-151 176,00	-15 117,60
Altamar Buyout Global II, FCR	-45 716	-45 716,00	-4 571,60
Altamar Buyout Global III, FCR	-35 919	-35 919,00	-3 591,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-145 129	-145 129,00	-14 512,90
Total	-680 293	-680 293,00	-68 029,30
Shareholder		Impact on receivable	Cancelled

	account (in EUR)	price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-221 092,80	354 127,90
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-165 819,00	265 595,60
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-165 819,00	265 595,60
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-276 365,00	442 658,60
Altamar Buyout Global II, FCR	-83 573,00	133 860,60
Altamar Buyout Global III, FCR	-65 664,00	105 174,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-265 311,00	424 952,90
Total	-1 243 643,80	1 991 966,10

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-quatre (186.244) actions ordinaires de Classe S de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de un million trois cent quarante-sept mille cinq cent quarante-trois Euros et dix Cents (EUR 1.347.543,10). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-quatre Euros (EUR 186.244) pour l'amener de son montant actuel de quinze million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 15.299.492) à quinze million cent treize mille deux cent quarante-huit Euros (EUR 15.113.248) par annulation de cent quatre-vingt-six mille deux cent quarante-quatre (186.244) actions ordinaires auto-détenues de Classe S de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à dix-huit mille six cent vingt-quatre Euros et quarante Cents (EUR 18.624,40).

L'assemblée générale extraordinaire décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions rachetées (à savoir la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire un million cent quarante-deux mille six cent soixante-quatorze Euros et soixante-dix Cents (EUR 1.142.674,70) sera enregistrée comme une créance de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de un million trois cent quarante-sept mille cinq cent quarante-trois Euros et dix Cents (EUR 1.347.543,10) sera crédité aux dettes actionnaires comme suit:

Shareholder	Number of S shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-33 109	-33 109,00	-3 310,90
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-24 833	-24 833,00	-2 483,30
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-24 833	-24 833,00	-2 483,30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-41 388	-41 388,00	-4 138,80
Altamar Buyout Global II, FCR	-12 516	-12 516,00	-1 251,60
Altamar Buyout Global III, FCR	-9 834	-9 834,00	-983,40
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-39 731	-39 731,00	-3 973,10
Total	-186 244	-186 244,00	-18 624,40
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		-203 140,70	239 560,60
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		-152 357,00	179 673,30
Assurances du Crédit Mutuel IARD		-152 357,00	179 673,30
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		-253 928,00	299 454,80
Altamar Buyout Global II, FCR		-76 788,00	90 555,60
Altamar Buyout Global III, FCR		-60 333,00	71 150,40
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		-243 771,00	287 475,10
Total		-1 142 674,70	1 347 543,10

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-six (177.456) actions ordinaires de Classe I de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de deux cent soixante-dix mille huit cent soixante-treize Euros et dix Cents (EUR 270.873,10). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une

réduction du capital social de la Société pour un montant de cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-six Euros (EUR 177.456) pour l'amener de son montant actuel de quinze million cent treize mille deux cent quarante-huit Euros (EUR 15.113.248) à quatorze million neuf cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 14.935.792) par annulation de cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-six (177.456) actions ordinaires auto-détenues de Classe I de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à dix-sept mille sept cent quarante-cinq Euros et soixante Cents (EUR 17.745,60).

L'assemblée générale extraordinaire décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions rachetées (à savoir la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire soixante-quinze mille six cent soixante-et-onze Euros et cinquante Cents (EUR 75.671,50) sera enregistrée comme une créance de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de deux cent soixante-dix mille huit cent soixante-treize Euros et dix Cents (EUR 270.873,10) sera crédité aux dettes des actionnaires comme suit:

Shareholder	Number of I shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-31 547	-31 547,00	-3 154,70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-23 661	-23 661,00	-2 366,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-23 661	-23 661,00	-2 366,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-39 435	-39 435,00	-3 943,50
Altamar Buyout Global II, FCR	-11 925	-11 925,00	-1 192,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-9 370	-9 370,00	-937,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-37 857	-37 857,00	-3 785,70
Total	-177 456	-177 456,00	-17 745,60
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		-13 452,50	48 154,20
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		-10 090,00	36 117,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD		-10 090,00	36 117,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		-16 816,00	60 194,50
Altamar Buyout Global II, FCR		-5 085,00	18 202,50
Altamar Buyout Global III, FCR		-3 995,00	14 302,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		-16 143,00	57 785,70
Total		-75 671,50	270 873,10

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté deux mille cent vingt-neuf (2.129) actions ordinaires de Classe C de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de dix-sept mille neuf cent trente-neuf Euros et dix Cents (EUR 17.939,10). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de deux mille cent vingt-neuf Euros (EUR 2.129) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million neuf cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 14.935.792) à quatorze million neuf cent trente-trois mille six cent soixante-trois Euros (EUR 14.933.663) par annulation de deux mille cent vingt-neuf (2.129) actions ordinaires auto-détenues de Classe C de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à deux cent douze Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 212,90).

L'assemblée générale extraordinaire décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions rachetées (à savoir la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Euros et vingt Cents (EUR 15.597,20) sera enregistrée comme une créance de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de dix-sept mille neuf cent trente-neuf Euros et dix Cents (EUR 17.939,10) sera crédité aux dettes actionnaires comme suit:

Shareholder	Number of C shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-379	-379,00	-37,90
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-284	-284,00	-28,40

Assurances du Crédit Mutuel IARD	-284	-284,00	-28,40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-473	-473,00	-47,30
Altamar Buyout Global II, FCR	-143	-143,00	-14,30
Altamar Buyout Global III, FCR	-112	-112,00	-11,20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-454	-454,00	-45,40
Total	-2 129	-2 129,00	-212,90
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		-2 772,20	3 189,10
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		-2 080,00	2 392,40
Assurances du Crédit Mutuel IARD		-2 080,00	2 392,40
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		-3 466,00	3 986,30
Altamar Buyout Global II, FCR		-1 048,00	1 205,30
Altamar Buyout Global III, FCR		-824,00	947,20
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		-3 327,00	3 826,40
Total		-15 597,20	17 939,10

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide (i) de réduire le capital social de la Société d'un montant de seize mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros (EUR 16.694) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million neuf cent trente-trois mille six cent soixante-trois Euros (EUR 14.933.663) à quatorze million neuf cent seize mille neuf cent soixante-neuf Euros (EUR 14.916.969) par l'annulation de seize mille six cent quatre-vingt-quatorze (16.694) actions ordinaires de Classe O de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) de réduire une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à mille six cent soixante-neuf Euros et quarante Cents (EUR 1.669,40).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'allouer le prix correspondant à la réduction de capital de dix-huit mille trois cent soixante-trois Euros et quarante Cents (EUR 18.363,40) aux réserves distribuables de la Société comme suit:

Shareholder	Number of O shares cancelled and redeemed	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-2 968	-2 968,00	-296,80
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-2 226	-2 226,00	-222,60
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-2 226	-2 226,00	-222,60
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-3 710	-3 710,00	-371,00
Altamar Buyout Global II, FCR	-1 122	-1 122,00	-112,20
Altamar Buyout Global III, FCR	-881	-881,00	-88,10
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-3 561	-3 561,00	-356,10
Total	-16 694	-16 694,00	-1 669,40
Shareholder		Impact on receivable account (in EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA		3 264,80	0,00
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.		2 448,60	0,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD		2 448,60	0,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd		4 081,00	0,00
Altamar Buyout Global II, FCR		1 234,20	0,00
Altamar Buyout Global III, FCR		969,10	0,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR		3 917,10	0,00
Total		18 363,40	0,00

Douzième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de quatorze million neuf cent seize mille neuf cent soixante-neuf Euros (EUR 14.916.969) représenté par une (1) action de commandité A, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-et-une (298.651) actions ordinaires de Classe B, deux cent huit mille huit cent dix-neuf (208.819) actions ordinaires de Classe C, dix neuf mille cinq cent quatre-vingt-six (19.586) actions ordinaires de Classe D, onze mille sept cent soixante-six (11.766) actions ordinaires de Classe G, soixante sept mille trois cent vingt-cinq (67.325) actions ordinaires de Classe H, un million huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-trois (1.878.963) actions ordinaires de Classe I, un million neuf cent quinze mille sept cent quarante-et-une (1.915.741) actions ordinaires de Classe J, dix-sept (17) actions ordinaires de Classe K, un million deux cent vingt-trois mille neuf cent soixante-seize (1.223.976) actions ordinaires de Classe L, deux million deux cent quarante-deux mille sept cent cinquante-quatre (2.242.754) actions ordinaires de Classe M, quatre cent soixante-et-un mille quatre cent soixante-sept (461.467) actions ordinaires de Classe N, trois cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (349.690) actions ordinaires de Classe O, trente-neuf (39) actions ordinaires de Classe P, neuf cent soixante-cinq mille huit cent trente-neuf (965.839) actions ordinaires de Classe Q, un million deux cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.222.289) actions ordinaires de Classe R, huit cent soixante-sept mille trois cent trente-trois (867.333) actions ordinaires de Classe S, quatre cent trente-et-un mille huit cent soixante-sept (431.867) actions ordinaires de Classe T, un million quatorze mille huit cent trente-deux (1.014.832) actions ordinaires de Classe U, huit cent dix-sept mille six cent soixante-trois (817.663) actions ordinaires de Classe V, neuf cent dix-huit mille six cent vingt-et-une (918.621) actions ordinaires de Classe W, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les Actions Ordinaires de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe G, de Classe H, de Classe I, de Classe J, de Classe K, de Classe L, de Classe M, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe Q, de Classe R, de Classe S, de Classe T, de Classe U, de Classe V, de Classe W, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ainsi que l'Action de Commandité A seront dénommées ci-après une «action» ou les «actions».

Treizième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accorder l'autorisation à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des augmentations et réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: N. Mokhnache, B. Imbs, L. Piscione, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015182934/1121.

(150204153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

De Sayter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015182959/10.

(150204136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Decennium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.679.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015182960/10.

(150204371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Energie Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 201.342.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme «CEOF EUROPE S.A.», établie et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Antonio FERNANDES, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er} . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de " Energie Investments S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à 15:00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été intégralement souscrites par la société «CEOF EUROPE S.A.», prénommée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 1.280,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un.
 - 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13 février 1975 à Luxembourg, adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,
 - Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France) avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et
 - Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - CUSTOM S.A., société anonyme, ayant son siège social au 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124470.
 - 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
 - 5.- Le siège social est fixé à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 novembre 2015. Relation GAC/2015/9313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015182984/214.

(150203799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Etamine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015182987/10.

(150203930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Giscours Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015183049/10.

(150203922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Gesteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 12-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015183047/10.

(150203929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

MH Gruppen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 197.393.

EXTRAIT

Transfert de parts sociales:

Il résulte des contrats de transfert de parts sociales, signés en date du 16 juin 2015 sous seing privé entre AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND L.P. en tant que cédant et respectivement Monsieur Robert Wood, Monsieur Andrew James Thomas, Monsieur Alexander Michael Thomas et Monsieur Panos Loizou, chacun en tant que cessionnaire, que:

1) AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND L.P., a cédé à Robert Wood, né le 18 octobre 1948, de nationalité anglaise, demeurant au The Ridgeway, Radlet, Hertfordshire, WD7 8PR, avec effet 16 juin 2015:

- 54 parts sociales ordinaires de la Société,
- 574 parts sociales de classe A de la Société,
- 574 parts sociales de classe B de la Société,
- 574 parts sociales de classe C de la Société,
- 574 parts sociales de classe D de la Société
- 574 parts sociales de classe E de la Société,
- 574 parts sociales de classe F de la Société,

574 parts sociales de classe G de la Société,
574 parts sociales de classe H de la Société, et
574 parts sociales de classe I de la Société.

2) AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND L.P., a cédé à Monsieur Alexander Michael Thomas, de nationalité anglaise, demeurant au Chesnut Lodge, Squire's Mount Hampstead Londres NW3 1EG avec effet 16 juin 2015:

144 parts sociales ordinaires de la Société,
1,531 parts sociales de classe A de la Société,
1,531 parts sociales de classe B de la Société,
1,531 parts sociales de classe C de la Société,
1,531 parts sociales de classe D de la Société
1,531 parts sociales de classe E de la Société,
1,531 parts sociales de classe F de la Société,
1,531 parts sociales de classe G de la Société,
1,531 parts sociales de classe H de la Société, et
1,531 parts sociales de classe I de la Société.

3) AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND L.P., a cédé à Panos Loizou, né le 11 mars 1964 à Famagusta, Chypre, de nationalité chypriote, demeurant au 7(B) Queens Road, Richmond, TW10 6JW, Royaume-Uni avec effet 16 juin 2015:

36 parts sociales ordinaires de la Société,
383 parts sociales de classe A de la Société,
383 parts sociales de classe B de la Société,
383 parts sociales de classe C de la Société,
383 parts sociales de classe D de la Société
383 parts sociales de classe E de la Société,
383 parts sociales de classe F de la Société,
383 parts sociales de classe G de la Société,
383 parts sociales de classe H de la Société, et
383 parts sociales de classe I de la Société.

4) AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND L.P., a cédé à Monsieur Andrew James Thomas, de nationalité anglaise, demeurant au 11, Bentley Pointm Mansion House Drive, HA7 3FB avec effet 16 juin 2015:

144 parts sociales ordinaires de la Société,
1,531 parts sociales de classe A de la Société,
1,531 parts sociales de classe B de la Société,
1,531 parts sociales de classe C de la Société,
1,531 parts sociales de classe D de la Société
1,531 parts sociales de classe E de la Société,
1,531 parts sociales de classe F de la Société,
1,531 parts sociales de classe G de la Société,
1,531 parts sociales de classe H de la Société, et
1,531 parts sociales de classe I de la Société.

de sorte que

AGILITAS 2013 PRIVATE EQUITY FUND L.P. détienne désormais:

59,058 parts sociales ordinaires de la Société,
631,272 parts sociales de classe A de la Société,
631,272 parts sociales de classe B de la Société,
631,272 parts sociales de classe C de la Société,
631,272 parts sociales de classe D de la Société
631,272 parts sociales de classe E de la Société,
631,272 parts sociales de classe F de la Société,
631,272 parts sociales de classe G de la Société,
631,272 parts sociales de classe H de la Société, et
631,272 parts sociales de classe I de la Société.

Monsieur Robert Wood détienne désormais:

108 parts sociales ordinaires de la Société,

1,148 parts sociales de classe A de la Société,
1,148 parts sociales de classe B de la Société,
1,148 parts sociales de classe C de la Société,
1,148 parts sociales de classe D de la Société
1,148 parts sociales de classe E de la Société,
1,148 parts sociales de classe F de la Société,
1,148 parts sociales de classe G de la Société,
1,148 parts sociales de classe H de la Société, et
1,148 parts sociales de classe I de la Société.

Monsieur Alexander Michael Thomas détient désormais:

180 parts sociales ordinaires de la Société,
1,914 parts sociales de classe A de la Société,
1,914 parts sociales de classe B de la Société,
1,914 parts sociales de classe C de la Société,
1,914 parts sociales de classe D de la Société
1,914 parts sociales de classe E de la Société,
1,914 parts sociales de classe F de la Société,
1,914 parts sociales de classe G de la Société,
1,914 parts sociales de classe H de la Société, et
1,914 parts sociales de classe I de la Société.

Monsieur Panos Loizou détienne désormais:

36 parts sociales ordinaires de la Société,
383 parts sociales de classe A de la Société,
383 parts sociales de classe B de la Société,
383 parts sociales de classe C de la Société,
383 parts sociales de classe D de la Société
383 parts sociales de classe E de la Société,
383 parts sociales de classe F de la Société,
383 parts sociales de classe G de la Société,
383 parts sociales de classe H de la Société, et
383 parts sociales de classe I de la Société.

Monsieur Andrew James Thomas détienne désormais:

180 parts sociales ordinaires de la Société,
1,914 parts sociales de classe A de la Société,
1,914 parts sociales de classe B de la Société,
1,914 parts sociales de classe C de la Société,
1,914 parts sociales de classe D de la Société
1,914 parts sociales de classe E de la Société,
1,914 parts sociales de classe F de la Société,
1,914 parts sociales de classe G de la Société,
1,914 parts sociales de classe H de la Société, et
1,914 parts sociales de classe I de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015183234/120.

(150203652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Skopos Impact Fund SICAV SIF,S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8009 Strassen, 48, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 190.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015183372/11.

(150204370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 177.725.

Les statuts coordonnés au 28 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015183441/11.

(150203988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

CORPORE + SANO Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 167.834.

L'an deux mille quinze, le troisième jour de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CORPORE + SANO Benelux S.A.", établie et ayant son siège social à L- 5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167834, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "CORPORE + SANO Benelux S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 8 mai 2012, et donc les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 265 du 29 janvier 2014, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle, et

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 527 du 25 février 2015.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2180 du 21 août 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 8, rue de la Baume (France).

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Patrick CAMBIER, Administrateur de sociétés, gérant de sociétés, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 19A, avenue des Erables (Belgique), comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription moyennant apport en espèces d'un montant maximal de huit cent quatorze mille trois cent quatre-vingt euros (814.380,- EUR), selon les souscriptions à confirmer, pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre-vingt-cinq mille six cent vingt euros (2.085.620,- EUR) à un montant maximum de deux millions neuf cent mille euros (2.900.000,- EUR), par la création et l'émission de maximum huit cent quatorze mille trois cent quatre-vingt (814.380) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision relative à l'augmentation de capital proposée;

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital et modification subséquente de l'article trois des statuts;

3. Modification de l'article 2 de la société en vue de remplacer le troisième paragraphe comme suit:

«La Société a aussi pour objet les activités d'une société de financement de groupe, et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du Réseau CORPORE+SANO. La Société peut emprunter, sous quelle que forme que ce soit et émettre des obligations ou obligations convertibles (les obligations convertibles ne pouvant être que nominatives) et tout autre type de titres représentatifs d'une dette. La Société n'émettra pas de manière continue des valeurs mobilières à destination du public.»

4. Insertion d'un article 3 bis en vue de prévoir un capital autorisé et fixation du capital autorisé à trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000,- EUR)

5. Insertion d'un nouvel article 4 et renumérotation des articles subséquents. Le nouvel article 4 aura le teneur suivante:

« **Art. 4. Obligations.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société, selon les cas, est autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles, en une ou plusieurs fois, en faveur du ou des actionnaires existants ou tout autre personne. Cette autorisation expirera dans le délai de péremption du capital autorisé.

Toute émission d'obligations convertibles ne peut être réalisée que dans les limites du capital autorisé tel que décrit à l'article 5.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions y ayant trait.

Un registre des détenteurs d'obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver à/aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Après chaque augmentation du capital souscrit effectuée dans les formes légales requises pour de telles émissions effectuées par le conseil d'administration, les présents Statuts seront modifiés.»

6. Renumerotation subséquente des articles des statuts de la Société.

7. Information quant à la souscription et libération des obligations convertibles en actions.

8. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant la majorité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'ensemble des actionnaires ont été dûment convoqués ou bien qu'ils sont présents ou représentés à la présente Assemblée Générale et qu'abstraction faite des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription à concurrence d'un montant huit cent quatorze mille trois cent quatre-vingt euros (814.380,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre-vingt-cinq mille six cent vingt euros (2.085.620,- EUR) à deux millions neuf cent mille euros (2.900.000,- EUR), par la création et l'émission de huit cent quatorze mille trois cent quatre-vingt (814.380) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'Assemblée constate que les huit cent quatorze mille trois cent quatre-vingt (814.380) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- la société «CHRYSALIDE FINANCE»: 375.380 actions
- Madame Elodie BABIN-CADENET: 100.000 actions
- Monsieur Patrick CAMBIER: 75.000 actions
- Monsieur Philippe BOLEA: 75.000 actions
- la société «STEMATT Consulting»: 75.000 actions

- la société "LA SOUVIGNE": 50.000 actions
- Monsieur Alain MAAREK: 25.000 actions
- la société «CH2»: 17.000 actions
- Monsieur Hervé CLICHE: 12.000 actions
- Monsieur Alexandre CAMBIER: 10.000 actions

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme globale de huit cent quatorze mille trois cent quatre-vingt euros (814.380,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions neuf cent mille euros (2.900.000,- EUR), représenté par deux millions neuf cent mille (2.900.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Les actions de la Société sont exclusivement sous la forme nominative.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 de la société en vue de remplacer le troisième paragraphe comme suit:

«La Société a aussi pour objet les activités d'une société de financement de groupe, et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du Réseau CORPORE+SANO. La Société peut emprunter, sous quelle que forme que ce soit et émettre des obligations ou obligations convertibles (les obligations convertibles ne pouvant être que nominatives) et tout autre type de titres représentatifs d'une dette. La Société n'émettra pas de manière continue des valeurs mobilières à destination du public.»

Quatrième résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration en date du 3 novembre 2015, décide de prévoir cette possibilité aux termes d'un nouvel article 3 bis des statuts, rédigé ainsi qu'il suit:

« **Art. 3. bis. Capital autorisé.** Le capital autorisé est plafonné à un montant maximal de trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000,00 €) constitué de trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) actions ayant une valeur nominale de 1 euro (1,00 €) par action (le «Montant Global Maximal de Capital Autorisé»).

Pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'administration est par le présent acte autorisé à émettre des actions ou des obligations convertibles en actions de la Société aux conditions qui lui conviendront et particulièrement faire cela sans avoir à réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants concernant les nouvelles actions à émettre dans la limite du Montant Global Maximal de Capital Autorisé.

Le Conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou toute autre personne dûment autorisée, le droit de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre du présent article.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article 4 et de renuméroter les articles subséquents. Le nouvel article 4 aura le teneur suivante:

« **Art. 4. Obligations.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société, selon les cas, est autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles, en une ou plusieurs fois, en faveur du ou des actionnaires existants ou tout autre personne. Cette autorisation expirera dans le délai de péremption du capital autorisé.

Toute émission d'obligations convertibles ne peut être réalisée que dans les limites du capital autorisé tel que décrit à l'article 5.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions y ayant trait.

Un registre des détenteurs d'obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver à/aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Après chaque augmentation du capital souscrit effectuée dans les formes légales requises pour de telles émissions effectuées par le conseil d'administration, les présents Statuts seront modifiés.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renuméroter en conséquence les articles des statuts de la Société.

Septième résolution

Conformément au rapport du Conseil d'administration proposant l'émission d'Obligations convertibles en actions en date du 3 novembre 2015, les caractéristiques principales des Obligations convertibles en actions (OCA) sont:

- Montant de l'émission: dans la limite du Capital autorisé
- Nominal des obligations: 1,- EUR
- Durée: 6 ans avec une échéance au 31 décembre 2021
- Intérêt annuel: taux de 6,00%, capitalisé au 31 décembre de chaque année et payable in fine
- Conversion uniquement possible en vue de participer à chaque augmentation de capital par conversion des OCA en actions de la Société dans la limite de 25% du nombre de titres émis par la Société lors de cette augmentation de capital
- Taux de conversion: au nominal avec le paiement d'une prime de conversion égale à la prime d'émission de l'augmentation de capital
- A chaque augmentation de capital de la Société et en cas de non-souscription, possibilité de remboursement anticipé du nominal des OCA, dans la limite de 25% des fonds levés (augmentation de capital + émission d'obligations convertibles ou non) Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. ROYER de LINKLAYS, J-M. POOS, P. CAMBIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 novembre 2015. 2LAC/2015/24948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182945/171.

(150204111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

HT Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.702.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of November.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Shanghai HT Holding Hong Kong Limited, a private company incorporated and existing under the laws of Hong Kong Special Administrative Region, registered with the Hong Kong Companies Registry under the number 1564004, having its registered office at 15/F, Tien Chu Commercial Building, 173-174 Gloucester Road, Wan Chai, Hong Kong (the Sole Shareholder),

here represented by Dr. Shaohui ZHANG, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal;

The power of attorney, having been signed *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares of HT Holding Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 165702 (the Company). The Company was incorporated on 21 December 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations) (the Official Gazette) number 351 of 9 February 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were never amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the Company, in accordance with article 67(1) the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and wishes to pass resolutions on the following items:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 220,000 (two hundred and twenty thousand Euros) from its present amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros) to EUR 320,000 (three hundred and twenty thousand Euros) by way of issuance of 220,000 (two hundred and twenty thousand) new shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for an aggregate subscription price of EUR 220,000 (two hundred and twenty thousand Euros) (the New Shares);
2. Subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the share capital increase; and
3. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 220,000 (two hundred and twenty thousand Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros), to the amount of EUR 320,000 (three hundred and twenty thousand Euros), by way of the issuance of 220,000 (two hundred and twenty thousand) new shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The Sole Shareholder resolves to record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 220,000 (two hundred and twenty thousand Euros).

The Sole Shareholder acknowledges that the cash payment for the New Shares representing an aggregate amount of EUR 220,000 (two hundred and twenty thousand Euros) is allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of EUR 220,000 (two hundred and twenty thousand Euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the contribution in cash on the Company's bank account and the undersigned notary expressly bears witness to it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Shares. It shall now read as follows:

Art. 5. The share capital is set at THREE HUNDRED AND TWENTY THOUSAND EUROS (EUR 320,000), represented by THREE HUNDRED AND TWENTY THOUSAND (320,000) shares of a nominal value of ONE EURO (EUR 1) each, fully subscribed and paid up.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signs the present deed together with the notary.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour de novembre.

par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Shanghai HT Holding Hong Kong Limited, une société privée de droit de la Région administrative spécial de Hong Kong, immatriculée au Hong Kong Companies Registry sous le numéro 1564004, ayant son siège à 15/F, Tien Chu Commercial Building, 173-174 Gloucester Road, Wan Chai, Hong Kong (l'Actionnaire Unique),

dûment représentée par Dr. Shaohui ZHANG, Avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel sis à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec l'acte.

L'Actionnaire Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Actionnaire Unique détient toutes les actions de HT Holding Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165702 (la Société). La Société a été constituée le 21 décembre 2011 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 351, le 9 février 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

II. L'Actionnaire Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, en conformité avec l'article 67(1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et souhaite prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 220.000 EUR (deux cent vingt mille Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 100.000 EUR (cent mille Euros) au montant de 320.000 EUR (trois cent vingt mille Euros) par l'émission de 220.000 (deux cent vingt mille) nouvelles actions sociales, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), pour un prix de souscription total de 220.000 EUR (deux cent vingt mille Euros) (les Nouvelles Actions Sociales).

2. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social; et,

3. Divers.

III. L'Actionnaire Unique adopte par les présentes les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 220.000 EUR (deux cent vingt mille Euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 100.000 EUR (cent mille Euros) au montant de 320.000 EUR (trois cent vingt mille Euros) par l'émission de 220.000 (deux cent vingt mille) nouvelles actions sociales, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro).

L'Actionnaire Unique décide d'enregistrer la souscription suivante aux Nouvelles Actions Sociales et le paiement intégral du prix de souscription des Nouvelles Actions Sociales, comme suit:

Souscription - Libération

L'Actionnaire Unique décide de souscrire aux Nouvelles Actions Sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de 220.000 EUR (deux cent vingt mille Euros).

L'Actionnaire Unique reconnaît que le paiement en espèces réalisé pour la libération des Nouvelles Actions Sociales représentant un montant total de 220.000 EUR (deux cent vingt mille Euros) est affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant total de 220.000 EUR (deux cent vingt mille Euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant par le biais d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de l'apport en numéraire sur le compte bancaire de la Société, ce que le notaire instrumentant constate expressément.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission des Nouvelles Actions Sociales. Il aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à TROIS CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 320.000,-), représenté par TROIS CENT VINGT MILLE (320.000) actions d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de l'Actionnaire Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Actionnaire Unique, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 novembre 2015. 2LAC/2015/25103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184715/138.

(150205921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Deschtelratt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 193.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015182961/10.

(150204054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

DeWag Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 190.509.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of November,

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of her colleague Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

DeWAG RE Holding GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office in Stuttgart, registered in the commercial register (Handelregister) of the local court (Amtsgericht) of Stuttgart under HRB 747157, (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 14 October 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of DeWAG Financial S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 41, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 18 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3278 of 6 November 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190.509 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To dismiss Mr. Helmut Beyl as a manager of the Company with immediate effect.

2 To grant Mr. Helmut Beyl a full discharge for the performance of his duties insofar as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time that the Shareholder will approve the annual accounts pertaining to the financial year during which Mr. Helmut Beyl was acting as a manager of the Company.

3 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company so as to divide the shares of the Company into two separate share classes, being class A shares and class B shares.

4 To amend Article 3 of the articles of association of the Company so as to make specific reference to the Company's capacity to undertake "expert accounting" activities.

5 to amend Article 27 of the articles of association of the Company so that 80% of the profit of the Company is allocated to the Class A shareholder and 20% of the profit of the Company is allocated to the Class B shareholder.

6 To amend Article 23 of the articles of association of the Company as follows: “At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws and for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company, the appointment of new managers to the Company, or the approval of accounts, said resolutions shall only be adopted with the unanimous consent of the class A shareholders and the class B shareholders together.”

The Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVED to dismiss Mr. Helmut Beyl as a manager of the Company with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder RESOLVED to grant Mr. Helmut Beyl a full discharge for the performance of his duties insofar as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time that the Shareholder will approve the annual accounts pertaining to the financial year during which Mr. Helmut Beyl was acting as a manager of the Company.

Third resolution

The Shareholder RESOLVED to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company so as to divide the shares of the Company into two separate share classes, being class A shares and class B shares, such that Article 5 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

“ **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into six thousand and two hundred and forty-nine (6,249) class A shares and six thousand and two hundred and fifty-one (6,251) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any class of shares in addition to their nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Fourth resolution

The Shareholder RESOLVED, to amend Article 3 of the articles of association of the Company so as to make specific reference to the Company’s capacity to undertake “expert accounting” activities, such that Article 3 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is the provision of support services in particular to Archstone Management Germany S.à r.l., with address at 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under B 127.469, in relation to the voluntary liquidation of The Archstone German Fund, including, without limitation, assistance with the preparation of balance sheets and all other accounting services within its capacity to provide as an “expert-accountant” (“des activités de l’expertise comptable”). The Company may also conduct all and any transactions or services, that are in relation, whether directly or on directly, to accountancy, tax, business or financial advice.

The Company may acquire, hold, and dispose of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as administrate, develop and manage such interest, and may undertake and provide all services that it is entitled to provide as an “expert-accountant” (“des activités de l’expertise comptable”).

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company may not carry out any regulated activities of the financial sector.”

Fifth resolution

The Shareholder RESOLVED, to amend Article 27 of the articles of association of the Company so that eighty percent (80%) of the profit of the Company is allocated to the Class A shareholder and twenty percent (20%) of the profit of the Company is allocated to the Class B shareholder, meaning that Article 27 shall now read as follows:

“ **Art. 27. Distribution of profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, eighty per cent (80%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to the class A shareholders and twenty per cent (20%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to the class B shareholders.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.”

Sixth resolution

The Shareholder RESOLVED, to amend Article 23 of the articles of association of the Company so that Article 23 shall now read as follows:

“ **Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws and for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company, the appointment of new managers to the Company, or the approval of accounts, said resolutions shall only be adopted with the unanimous consent of the class A shareholders and the class B shareholders together.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zweiten Tag des Monats November,

vor der unterzeichnenden Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung ihres zur Zeit abwesenden Kollegen Maître Marc Loesch, Notar mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

DeWAG RE Holding GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in Stuttgart, und im Handelsregister des Amtsgerichts von Stuttgart unter Nummer HRB 747157 registriert (der “Gesellschafter”),

hier vertreten durch Frank Stolz, mit beruflicher Anschrift in Bad-Mondorf,

kraft einer privatschriftlichen am 14. Oktober 2015 erteilten Vollmacht mit Untervollmacht

Die vorgenannte Vollmacht bleibt dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigelegt.

Der Gesellschafter hat den unterzeichnenden Notar gebeten anzugeben, dass er der alleinige Gesellschafter von DeWAG Financial Holding S.à r.l. ist, einer nach dem luxemburgischen Recht gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), mit Sitz in 41, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 190509, gegründet gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 18. September 2014, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 3278 am 6. November 2014 veröffentlicht wurde (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Der Gesellschafter, vertreten wie oben dargestellt, erklärte über die Beschlüsse ausführlich informiert zu sein, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Entlassung, mit sofortiger Wirkung, von Herrn Helmut Beyl, von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft.
2. Gesetzlich größtmögliche Entlastung von Herrn Helmut Beyl für seine Handlungen als Geschäftsführer der Gesellschaft sowie Beschluss, diese Entlastung erneut zum Zeitpunkt der Verabschiedung des Jahresabschlusses, welcher sich auf das Jahr bezieht, in dem Herr Helmut Beyl als Geschäftsführer tätig war, zu beschließen.

3. Abänderung des ersten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft, um die Anteile der Gesellschaft in zwei verschiedene Klassen zu teilen, namentlich die Anteile der Klasse A und die Anteile der Klasse B.

4. Abänderung des Artikels 3 der Satzung der Gesellschaft, um speziell auf die Fähigkeit der Gesellschaft, Aktivitäten im Bereich der Wirtschaftsprüfung auszuüben, hinzuweisen.

5. Abänderung des Artikels 27 der Satzung der Gesellschaft, sodass achtzig Prozent (80%) des Gewinns der Gesellschaft den Gesellschaftern welche Anteile der Klasse A halten, zugewiesen werden, und zwanzig Prozent (20%) des Gewinns der Gesellschaft den Gesellschaftern welche Anteile der Klasse B halten, zugewiesen werden.

6. Abänderung des Artikels 23 der Gesellschaft wie folgt: „Bei jeder Gesellschafterversammlung, die in Übereinstimmung mit der Satzung oder den Gesetzen zum Zwecke der Satzungsänderung, der Ernennung neuer Geschäftsführer der Gesellschaft, oder der Verabschiedung der Jahresabschlüsse, einberufen wird, so können solche Beschlüsse nur mit einstimmigem Entscheid aller Gesellschafter welche Anteile der Klasse A, und aller Gesellschafter, welche Anteile der Klasse B halten, gefasst werden“.

Der Gesellschafter, vertreten wie oben dargestellt, forderte den unterzeichnenden Notar auf Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschloss, Herrn Helmut Beyl mit sofortiger Wirkung von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft zu entlassen.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschloss, Herrn Helmut Beyl, für seine Handlungen als Geschäftsführer der Gesellschaft die gesetzlich größtmögliche Entlastung zu gewähren. Der Gesellschafter beschloss ebenfalls, diese Entlastung erneut zum Zeitpunkt der Verabschiedung des Jahresabschlusses, welcher sich auf das Jahr bezieht, in dem Herr Helmut Beyl als Geschäftsführer tätig war, zu beschließen.

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschloss, den ersten Abschnitt von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die Anteile der Gesellschaft in zwei verschiedene Klassen zu teilen, namentlich die Anteile der Klasse A und die Anteile der Klasse B, sodass Artikel 5 der Satzung von nun an wie folgt lautet:

„**Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), und ist in sechstausendzweihundertneundvierzig (6.249) Anteile der Klasse A und in sechstausendzweihunderteinundfünfzig (6.251) Anteile der Klasse B, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) aufgeteilt. Alle Anteile sind vollständig eingezahlt.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Satzung oder des Gesetzes sind alle Anteile mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet.

Zusätzlich zum ausgegebenen Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden auf das alle Emissionsaufgelder, die auf einen Anteil eingezahlt werden, verbucht werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann zur Zahlung von Anteilen, die die Gesellschaft von ihrem(n) Gesellschafter(n) zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Gesellschafter in Form von Dividenden oder um Mittel zur gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, verwendet werden.“

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter beschloss, Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um speziell auf die Fähigkeit der Gesellschaft, Aktivitäten im Bereich der Rechnungslegungsexpertise auszuüben, hinzuweisen. Demnach soll der Wortlaut des Artikel 3 der Satzung von nun an wie folgt lauten:

„**Art. 3. Gesellschaftszweck.** Der Zweck der Gesellschaft umfasst die Erbringung von Dienstleistungen, insbesondere für Archstone Management Germany S.à r.l. mit Sitz in 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter B-127.469, im Zusammenhang mit der freiwilligen Abwicklung von The Archstone German Fund, einschließlich, ohne hierauf beschränkt zu sein, die Erstellung von Bilanzen sowie allen anderen buchhalterischen Tätigkeiten welche sie in ihrer Eigenschaft als Wirtschaftsprüfer („des activités de l'expertise comptable“) erbringen kann. Außerdem kann die Gesellschaft jeder Tätigkeit nachgehen, die im direkten oder indirekten Zusammenhang mit Buchführung, Steuer-, Wirtschafts- oder Finanzberatung steht.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen erwerben, halten und veräußern, sowie solche Beteiligungen verwalten, entwickeln und betreuen, sowie jegliche Handlungen und Dienstleistungen erbringen, zu denen sie in ihrer Eigenschaft als Wirtschaftsprüfer („des activités de l'expertise comptable“) befugt ist.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, uneingeschränkt jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit ausführen, welche für die Ausführung und Entwicklung ihres Zweckes dienlich ist.

Die Gesellschaft darf keine der Regulierung unterliegenden Tätigkeiten im Finanzsektor nachgehen.

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter beschloss, Artikel 27 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, sodass achtzig Prozent (80%) des Gewinns der Gesellschaft den Gesellschaftern welche Anteile der Klasse A halten, zugewiesen werden, und zwanzig Prozent (20%) des Gewinns der Gesellschaft den Gesellschaftern welche Anteile der Klasse B halten, zugewiesen werden. Demnach soll der Wortlaut des Artikels 27 von nun an wie folgt lauten:

Art. 27. Gewinnverteilung. Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen (die „Rücklage“). Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage, werden achtzig Prozent (80%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft den Gesellschaftern welche Anteile der Klasse A halten, zugewiesen, und zwanzig Prozent (20%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden den Gesellschaftern, welche Klasse B Anteile halten, zugewiesen.

Vorbehaltlich der (gegebenenfalls) gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen und unter Berücksichtigung der vorstehenden Bestimmungen, können die Geschäftsführer eine Abschlagsdividende an die Gesellschafter auszahlen. Die Geschäftsführer legen die Summe und das Datum einer solchen Abschlagszahlung fest.“

Sechster Beschluss

Der Gesellschafter beschloss, Artikel 23 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, sodass der Wortlaut des Artikel 23 von nun an wie folgt lautet:

„ **Art. 23. Abstimmung.** Bei jeder Gesellschafterversammlung, die nicht einberufen wurde zur Änderung der Satzung oder zur Fassung von Beschlüssen, die den Mehrheitsverhältnissen, wie sie zur Änderung der Satzung erforderlich sind, unterliegen, werden Beschlüsse von Gesellschaftern gefasst, die mehr als die Hälfte (1/2) des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Wenn eine solche Mehrheit nicht bei der ersten Versammlung oder bei dem ersten Versuch einer schriftlichen Beschlussfassung erreicht wird, werden die Gesellschafter ein zweites Mal einberufen oder konsultiert; Beschlüsse werden dann unabhängig von der Anzahl der vertretenen Aktien, durch einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Bei jeder Gesellschafterversammlung, die in Übereinstimmung mit der Satzung oder den Gesetzen zum Zwecke der Satzungsänderung, der Ernennung neuer Geschäftsführer der Gesellschaft, oder der Verabschiedung der Jahresabschlüsse, einberufen wird, so können solche Beschlüsse nur mit einstimmigem Entscheid aller Gesellschafter welche Anteile der Klasse A, und aller Gesellschafter, welche Anteile der Klasse B halten, gefasst werden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Person das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Person und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Worüber Urkunde Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 novembre 2015. GAC/2015/9517. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182963/249.

(150204138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 121.037.

Les statuts coordonnés au 27 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015183439/11.

(150203862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

EHO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015183000/10.

(150203932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

LIT Vip Hldings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,01.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 200.215.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of October.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Letterone Investment Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L -1528 Luxembourg, registered under number RCS Luxembourg B181082,

being the sole shareholder of "LIT VIP Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, registered under number RCS Luxembourg B 200215, incorporated on 17 September 2015 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder pursuant to a proxy dated 30 October 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The articles of incorporation of the Company were not amended since the incorporation of the Company.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder of the Company holds all two million (2,000,000) shares in issue in the Company and so decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The item on which resolution is to be passed is as follows:

Increase of the issued share capital of the Company to twenty thousand United States Dollars and one United States Dollar cent (USD20,000.01) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one United States Dollar cent (USD0.01) and a total issue price of four billion two hundred seventy one million seven hundred fifty three thousand seven hundred and ninety one United States Dollars (USD4,271,753,791); subscription for such new share by the sole shareholder of the Company and payment of the total issue price by the contribution in kind; acknowledgement of the report of the board of managers of the Company on the valuation of such contribution in kind; approval of the valuation of the contribution in kind; allocation of an amount equal to the nominal value of the new share so issued to the share capital and the balance to the freely distributable share premium of the Company; consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“The Company has an issued share capital of twenty thousand United States Dollars and one United States Dollar cent (USD20,000.01) represented by a total of two million and one (2,000,001) fully paid Shares, each with a nominal value of one United States Dollar cent (USD0.01) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.”

The foregoing having been approved, it was resolved as follows:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to increase the issued share capital of the Company to twenty thousand United States Dollars and one United States Dollar cent (USD20,000.01) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) and a total issue price of four billion two hundred seventy one million seven hundred fifty three thousand seven hundred and ninety one United States Dollars (USD4,271,753,791).

Thereupon, such new share has been subscribed for by the sole shareholder of the Company, represented as aforementioned, and has been fully paid up by way of the contribution in kind consisting of claims of a total amount of four billion two hundred seventy one million seven hundred fifty three thousand seven hundred and ninety one United States Dollars (USD4,271,753,791) against the Company, held by the sole shareholder of the Company.

The sole shareholder of the Company resolved to approve the valuation of the contribution in kind at four billion two hundred seventy one million seven hundred fifty three thousand seven hundred and ninety one United States Dollars (USD4,271,753,791) and to acknowledge the report on such contribution in kind from the board of managers of the Company dated 30 October 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it for registration, the conclusion of which reads as follows:

“The board of managers of the Company values the Contribution in Kind to be at least equal to the total subscription price of the New Share to be issued by the Company and being USD4,271,753,791.”

Evidence of the transfer of the contribution in kind was shown to the undersigned notary.

The sole shareholder of the Company resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new share so issued to the share capital and the balance to the freely distributable share premium.

The sole shareholder of the Company finally resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as set forth in the above agenda.

There being no further items on the agenda, the present decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Letterone Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée sous le numéro RCS Luxembourg B181082,

étant l'associé unique de «LIT VIP Holdings S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée sous le numéro RCS Luxembourg B200215, constituée le 17 septembre 2015 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire en vertu d'une procuration datée du 30 octobre 2015 (cette procuration devant être enregistrée avec le présent acte).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique de la Société détient la totalité des deux millions (2.000.000) de parts sociales émises dans la Société et par conséquent des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel une résolution doit être adoptée est le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société à vingt mille dollars des États-Unis et un cent (20.000,01 USD) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un cent de dollar des États-Unis (0,01 USD) et un prix total d'émission de quatre milliards deux cent soixante et onze millions sept cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars des États-Unis (4.271.753.791 USD); souscription de cette nouvelle part sociale par l'associé unique de la Société et paiement du prix total d'émission par l'apport en nature de créances; prise d'acte du rapport du conseil de gérance de la Société sur l'évaluation de cet apport en nature; approbation de l'évaluation de l'apport en nature; affectation d'un montant égal à la valeur nominale de la nouvelle part sociale ainsi émise au capital social et du solde, à la prime

d'émission librement distribuable de la Société; modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société a un capital social émis de vingt mille dollars des États-Unis et un cent (20.000,01 USD) représenté par un total de deux millions une (2.000.001) Parts Sociales intégralement libérées, d'une valeur nominale d'un cent de dollar des États-Unis (0,01 USD) chacune et assorties des droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

Ce qui précède ayant été approuvé, il a été décidé ce qui suit:

Résolution unique

L'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à vingt mille dollars des États-Unis et un cent (20.000,01 USD) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale chacune d'une valeur nominale d'un cent de dollar des États-Unis (0,01 USD) et un prix total d'émission de quatre milliards deux cent soixante et onze millions sept cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars des États-Unis (4.271.753.791 USD).

À la suite de quoi, cette nouvelle part sociale a été souscrite par l'associé unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus, et a été intégralement libérée par l'apport en nature composé de créances d'un montant total de quatre milliards deux cent soixante et onze millions sept cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars des États-Unis (4.271.753.791 USD) sur la Société, détenues par l'associé unique de la Société.

L'associé unique de la Société a décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature à quatre milliards deux cent soixante et onze millions sept cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-onze dollars des États-Unis (4.271.753.791 USD) et de prendre acte du rapport sur cet apport en nature établi par le conseil de gérance de la Société en date du 30 octobre 2015, lequel restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci à l'enregistrement, dont la conclusion est la suivante:

«Le conseil de gérance de la Société évalue l'Apport en Nature à un montant au moins égal au prix total de souscription de la Nouvelle Part Sociale devant être émise par la Société et étant de 4.271.753.791 USD.»

Preuve du transfert de l'apport en nature a été montrée au notaire soussigné.

L'associé unique de la Société a décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale de la nouvelle part sociale ainsi émise au capital social et le solde, à la prime d'émission librement distribuable.

Enfin, l'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente décision a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 7.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015183203/134.

(150203908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

PHF Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 174.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015183297/14.

(150204350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

QSuper RE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47-49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.261.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183311/10.

(150203628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

QSuper RE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 582.288,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47-49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.261.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Board of Trustees of the State Public Sector Superannuation Scheme, with registered office at 70, Eagle Street, Brisbane, Queensland 4000, Australia, registered with the Register of RSE Licensees and RSEs under number L0003391 (“QSuper Board”), as trustee for the State Public Sector Superannuation Scheme, a fund governed by the laws of Queensland, Australia, with registered office at 70, Eagle Street, Brisbane, Queensland 4000, Australia, registered with the Register of RSE Licensees and RSEs under number R1073034 (the “Shareholder”),

hereby represented by Ms Orla Murray, employee, with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Brisbane, Queensland, Australia on October 15th, 2015.

The said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of QSuper RE, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of four hundred eighty-two thousand and forty-eight euro (EUR 482,048), having its registered office at 47-49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 15th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1636 on June 25th, 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.261 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary on May 13th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1790 on July 18th, 2015.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-two thousand seven hundred forty euro (EUR 52,740) so as to raise it from its present amount of five hundred twenty-nine thousand five hundred forty-eight euro (EUR 529,548), to five hundred eighty-two thousand two hundred eighty-eight euro (EUR 582,288).

2. To issue fifty-two thousand seven hundred forty (52,740) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares by the Shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4. To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

The Shareholder has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-two thousand seven hundred forty euro (EUR 52,740) so as to raise it from its present amount of five hundred twenty-nine thousand five hundred forty-eight euro (EUR 529,548), to five hundred eighty-two thousand two hundred eighty-eight euro (EUR 582,288).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue fifty-two thousand seven hundred forty (52,740) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder represented by the above mentioned proxy.

The Subscriber declared to subscribe for all of the fifty-two thousand seven hundred forty (52,740) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of fifty-two thousand seven hundred forty euro (EUR 52,740) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the fifty-two thousand seven hundred forty (52,740) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at five hundred eighty-two thousand two hundred eighty-eight euro (EUR 582,288) divided into five hundred eighty-two thousand two hundred eighty-eight (582,288) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Board of Trustees of the State Public Sector Superannuation Scheme, ayant son siège social au 70, Eagle Street, Brisbane, Queensland 4000, Australie, immatriculé au Register of RSE Licensees and RSEs sous le numéro L0003391 («QSuper Board»), en tant que mandataire du State Public Sector Superannuation Scheme, un fonds régi par les lois du Queensland, Australie, ayant son siège social au 70, Eagle Street, Brisbane, Queensland 4000, Australie, immatriculé au Register of RSE Licensees and RSEs sous le numéro R1073034 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Orla Murray, employée, de résidence professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé donnée sous seing privé à Brisbane, Queensland, Australie le 15 octobre 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de QSuper RE, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre cent quatre-vingt-deux mille quarante-huit euros (EUR 482.048,-), dont le siège social est au 47-49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-

Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1636 du 25 juin 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.261 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1790 du 18 juillet 2015.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante-deux mille sept cent quarante euros (EUR 52.740,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-neuf mille cinq cent quarante-huit euros (EUR 529.548,-) à cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-huit euros (EUR 582.288,-).

2. Émission de cinquante-deux mille sept cent quarante (52.740) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associé et à libérer intégralement en espèces.

4. Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

L'Associé a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-deux mille sept cent quarante euros (EUR 52.740,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-neuf mille cinq cent quarante-huit euros (EUR 529.548,-) à cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-huit euros (EUR 582.288,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cinquante-deux mille sept cent quarante (52.740) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté par le mandataire susmentionné.

L'Associé a déclaré souscrire toute les cinquante-deux mille sept cent quarante (52.740) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et à les libérer intégralement en espèces.

Le montant de cinquante-deux mille sept cent quarante euros (EUR 52.740,-) a dès lors été mis à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinquante-deux mille sept cent quarante (52.740) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-huit euros (EUR 582.288,-) divisé en cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-huit (582.288) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous le notaire, le présent acte.

Signé: O. Murray et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 octobre 2015. 2LAC/2015/24102. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015183312/2.

(150203629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

Les statuts coordonnés au 27 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015183440/11.

(150203913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

21st Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.164,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.391.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 21 octobre 2015

1. Monsieur Davy Toussaint a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 21 octobre 2015.

2. Madame Myla Baguilat Tolentino, administrateur de sociétés, née à Kiangon Ifugao (République des Philippines), le 15 juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 21 octobre 2015.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 21st Century Fox Finance Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015185768/17.

(150207014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

ADLS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 190.458.

L'an deux mille quinze, le cinq novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «ADLS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.458, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3200 du 31 octobre 2014 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Sandra MAROTEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires

des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification des pouvoirs de représentation en présence d'une pluralité de gérants;
2. Modification subséquente de l'article 14 alinéa 1^{er} des statuts de la société;
3. Divers

Après avoir approuvé l'ordre du jour et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide qu'en présence d'un conseil de gérance, la société peut être engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 14 alinéa 1^{er} des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou de chaque gérant si plus d'un gérant a été nommé.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.200.-€.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.Goebel, N.Di Giovanni, S.Marotel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184418/58.

(150206140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

United Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 16-18, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 184.939.

—
EXTRAIT

En date du 7 septembre 2015, Ralf Manthey, gérant de catégorie A de la Société, ne réside plus au 2, rue des Vignes, L-6765 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg mais a pour nouvelle adresse le 100, rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015186074/17.

(150207804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Vap Restaurants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.301.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de VAP RESTAURANTS S.A. tenue le 1^{er} juillet 2015

Il a été décidé:

- de transférer le siège social du 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 28-32 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015186078/14.

(150207746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Versantis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.929.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 5 novembre 2015

Nomination de Monsieur Jean-Marc Faber, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, Monsieur Christophe Mouton, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique) et Manuel Bordignon, né le 4 juin 1969 à Esch-sur-Alzette, demeurant tous trois demeurant professionnellement au 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg, au poste d'Administrateurs.

Nomination d'ACCOUNTIS S.à r.l (anciennement Fiduciaire Jean-Marc Faber & CIE s.à r.l), ayant son siège au 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le N° B60 219 au poste de Commissaire aux Comptes.

Tous les mandats viendront à échéance au cours de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

VERSANTIS S.A.

Référence de publication: 2015186081/18.

(150207622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Y. S. Vyncke & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 113.434.

—
DISSOLUTION

Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de Y. S. Vyncke & Cie

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 10 novembre 2015 à 11 heures 30.

Résolutions

1. L'Assemblée constate qu'il n'y a plus d'activité au sein de la société depuis le 30 septembre 2015. L'assemblée approuve la liquidation volontaire de la société Y.S. Vyncke & Cie avec effet au 30 septembre 2015.

Au 30 septembre 2015, la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Johan Landuyt / Ingrid Landuyt.

Référence de publication: 2015186089/20.

(150207528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.